

---

Proposition individuelle présentée par le groupe "Les Verts de Chêne-Bougeries": achat du bâtiment Torre rte de Chêne et besoins scolaires.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Lors de notre dernière séance, Mme de Chambrier a demandé au Conseil administratif s'il ne serait pas approprié pour la Commune d'envisager l'achat, à titre de réserve foncière pour équipements publics, la parcelle dite Torre/AMSA au 80-82 rte de Chêne, directement attenante à l'école de Grange-Canal.

Mme Gouda a répondu que la Commune n'entendait pas "entrer en concurrence avec des opérateurs privés" avant la vente aux enchères judiciaire prévue le 26 avril prochain.

Depuis cette séance, deux faits nouveaux sont apparus:

- Un projet de plan de site, visant notamment à la protection de l'ensemble bâti par M. Puthon, encouragera vraisemblablement le maintien et la rénovation des maisons dites "Brachard" (angle Chevillarde/rte de Chêne); ces maisons sont d'ailleurs séparées par une allée d'arbres et un chemin privé de l'école existante, et seraient ainsi difficilement exploitables à titre d'extension de l'école.

- Avant-hier, un groupe de promotion a annoncé un nouveau projet dit "Les Hauts de Malagnou" à la Garance et a annoncé l'arrivée dans le secteur de 130 familles; lors de cette présentation chez M. Moutinot, il n'a à aucun moment été fait mention des équipements publics - notamment scolaires et para-scolaires - devant accompagner toute densification.

La présente proposition vise d'une part:

- à ce que soit demandé dans les meilleurs délais au Département de l'Instruction Publique leur estimation des besoins scolaires pour ce secteur, compte tenu de l'éventualité de la réalisation de ce dernier projet ainsi que des autres projets approuvés (PLQ Castoldi-Pierre-Odier + Jules-Cougnard) ou en cours d'examen (sous-périmètre éventuellement constructibles à l'intérieur du projet de plan de site Chevillarde/Grange-Canal).

- à ce que la commune s'annonce par prudence soit comme acheteuse potentielle de cette parcelle de gré à gré (prix estimé: Fr. 1.7 Mio), soit qu'elle fasse usage de son droit de préemption au plus tard lors de la vente judiciaire.

En résumé, l'opportunité que présente ce rachat éventuel est triple:

- la Commune pourrait acquérir un millier de mètres carrés de terrain en prolongation de l'école existante, munie en outre d'une construction en bon état pouvant être adaptée, voire partiellement démolie et reconstruite.
- elle mènerait une politique cohérente de maîtrise foncière respectueuse de des atouts majeurs constitués par son patrimoine arboricole et construit
- elle prendrait sans tarder acte des conséquences des densifications déjà admises où à l'étude, sans en susciter d'avantage.

Pour ces raisons, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à réserver un bon accueil à la présente proposition.